

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACTION LOGEMENT POURSUIT SON PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR LE LOGEMENT DES SALARIES

Marie-Christine OGHLY, Présidente du comité régional Action Logement Ile-de-France et Jean-Jacques PEROT, Vice-Président du comité régional Action Logement Ile-de-France, signent le 5 avril 2017, une convention-cadre de territoire avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour faciliter et développer l'accès au logement des salariés du territoire.

En signant cette convention-cadre de territoire, Action Logement poursuit son ancrage territorial en Ile-de-France pour répondre aux besoins des entreprises et aux enjeux du Grand Paris.

Cette convention cadre 2017-2020 doit notamment permettre d'informer et de mieux communiquer auprès des salariés sur les aides et services qu'Action Logement leur propose pour accompagner leur parcours professionnel et renforcer le lien logement-emploi. Ce partenariat s'inscrit dans le prolongement d'une première convention signée en 2014 et vise à faire d'Action Logement, un acteur de la dynamique territoriale en contribuant au développement économique d'une ville mixte et équilibrée.

Des actions concrètes de promotion du territoire vont s'organiser autour de 3 engagements réciproques :

- Analyser les besoins des salariés du territoire et partager les conclusions.
- Accompagner les salariés dans leur parcours résidentiel, notamment les jeunes actifs, les salariés en mobilité ou ceux rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.
- Informer les entreprises sur les produits et services d'Action Logement, par des démarches individuelles mais également collectives.

Le suivi de la convention est assuré par le comité de pilotage du Plan Local de l'Habitat (PLH).

Cette convention permet d'inscrire le logement des salariés dans une politique globale de l'habitat et de l'articuler avec les stratégies de développement territorial.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales. Tout d'abord, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Action Logement compte aujourd'hui un patrimoine de 950 000 logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Action Logement s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

CONTACTS PRESSE

Grayling France

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com